

République française COTE D'OR <b>Commune de CRÉANCEY</b> 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	<b>D2021-20</b>
---	---	-----------------

## SEANCE DU 25 JUIN 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

**Date de la convocation**  
 21/06/2021  
**Date d'affichage**  
 28/06/2021

Le 25 juin 2021 à 19 heures, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance publique dans la salle des fêtes (conformément à l'article 3 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire), sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire

**Etaient présents:**  
 CHAPOTOT Jocelyn, PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, CHARREAU Samuel, DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan,

**Procuration :**  
**Absents :** DUVEAU Anthony, MENETRIER Adrien.  
 Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.  
**Secrétaire:** MORTIER Céline

### OBJET : SIGNATURE TRAVAUX DE VOIRIE 2021

Monsieur le Maire rappelle les précédentes délibérations :

- D2021-31 du 18 décembre 2020 sollicitant le concours du Conseil Départemental de Côte d'Or.
- D2021-23 du 20 novembre 2020 portant sur la convention de mandat pour la MICA (mission assistance technique à maître d'ouvrage) ;

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune adhère au groupement de commandes pour les travaux de voirie auprès de la Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche et que ce marché se termine le 31 août 2021. La commune a sollicité le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention pour des travaux de voirie sur la voie communale n°8. Une subvention de 30% a été accordée. Il convient désormais de valider ces travaux et de signer le bon de commande.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Maire à intervenir et signer tous documents relatifs à la réalisation de ces travaux d'un montant de 42 893.20 € HT.

Acte rendu exécutoire après transmission en  
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.

Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT

